

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

N° T05/2023

Arrêté portant permis de stationnement
Rte de Saint Cyprien

Le Maire de la commune de commune de Corneilla-del-Vercol

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de CIRCET GOLBEY agissant pour le compte de EDFIBRE SERVICE, représenté par Monsieur BOYER , en date du 02/02/2023, qui souhaite effectuer des travaux de raccordement à la fibre en occupant temporairement le domaine public 7, Route de Saint Cyprien ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Le 28 février 2023, de 8h00 à 18h00, l'entreprise CIRCET GOLBEY est autorisée à effectuer des travaux de raccordement à la fibre en occupant temporairement le domaine public 7, Route de Saint Cyprien.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : réservation d'un emplacement de stationnement pour la pose d'une nacelle au droit de la parcelle cadastrée AB 10 ;
- circulation : une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement, sera mis en place. La circulation pourra être interrompue selon les besoins du chantier

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : Monsieur le maire de la commune de **Corneilla-del-Vercol**, toutes les forces de police, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Notification sera faite à l'intéressé.

Corneilla-del-Vercol, le 07/02/2023


Le Maire,
Christophe MANAS